

Point de situation – Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat, chargé du Département de la cohésion sociale
Assemblée générale du Parti socialiste du 17 mars 2021

Chèr.e.s Camarades,

La crise que nous traversons, qui s'éternise et dont on sait qu'elle bouleversera encore longtemps nos modes de vie, a comme vous le savez des conséquences dramatiques sur le plan social. La paupérisation croissante des plus vulnérables d'entre nous n'est plus à démontrer et il est fort à parier que cette tendance va se renforcer encore dans les mois et peut-être les années à venir.

Il est donc nécessaire pour nous, les Socialistes, de redoubler d'efforts afin d'aider, d'accompagner et de soutenir celles et ceux que la pandémie laisse au bord du chemin. Plus que jamais, les artistes, les indépendant.e.s, les personnes précaires, les étudiant.e.s, les habitant.e.s de ce canton, avec ou sans statut-légal, atteint.e.s dans leur santé, leur qualité de vie ou leur dignité ont besoin d'une action politique forte, déterminée et ambitieuse. Dans un contexte politique où l'on aime à vanter la nécessité du soutien à l'économie et à notre système de santé, on peut avoir tendance à oublier que ceux-ci ne sont pas des objectifs en soi, mais servent d'outils au bien-être collectif et à la cohésion sociale.

Je n'ai de cesse avec nos Camarades sur le terrain, avec Anne, avec nos Député.e.s et nos élu.e.s dans les communes – où les Socialistes sont forte.e.s – de mettre tout en œuvre pour que triomphe la justice sociale qui fonde notre idéal politique. Cette période est une épreuve. Elle met à mal notre société, mais nous permet aussi, paradoxalement, de démontrer la justesse et la pertinence des idéaux qui fondent notre action socialiste. Elle nous offre surtout l'opportunité de porter haut et fort notre message et nos valeurs et de prouver combien le projet politique que nous portons est le seul qui soit viable à long terme. Et si on ne peut revenir en arrière pour éviter les souffrances de celles et ceux qui ont été frappé.e.s de plein fouet par la crise, on peut en revanche regarder vers l'avenir et faire en sorte de protéger toutes celles et tous ceux qui risquent chaque jour d'être atteint.e.s dans leur santé, dans leur travail ou dans leurs conditions de vie. C'est à cela que je m'emploie et mets toute mon énergie depuis des mois.

Notre dernier Congrès s'étant tenu en octobre dernier, soit il y a moins de 6 mois, je ne répéterai pas ici les nombreux projets et réalisations qui ont été celles de mon département depuis deux ans et demie d'activité.

Sur le volet de ***l'action sociale***, la crise de la Covid a fait émerger, dans l'urgence, un grand nombre de besoins auxquels il aura fallu répondre rapidement. A l'heure où j'écris ces lignes, j'ignore quel score aura obtenu le référendum lancé par l'extrême-droite, avec son lot d'arguments mensongers, sur la loi relative à l'indemnisation pour pertes de revenus. Si le 7 mars, le peuple se sera prononcé contre ce référendum, ce ne sont pas moins de 15 millions de francs qui pourront être rapidement engagés pour indemniser les personnes – quel que soit leur statut-légal – qui ont subi des pertes de revenus durant la première vague de la pandémie au printemps 2020.

Parmi les autres mesures phares portées ou accompagnées par mon Département, on retiendra:

- **La poursuite de l'extension de l'aide sociale aux indépendant.e.s**, subsidiairement aux autres dispositifs d'aide cantonaux ou fédéraux; il s'agissait d'une mesure provisoire (jusqu'en décembre 2020), mais qui a été prolongée pour 2021;

- **L'adoption de la loi permettant de lutter contre le sans-abrisme hivernal.** Adoptée par l'unanimité du Grand Conseil en novembre, cette loi finance à hauteur d'1.4 million des chambres d'hôtels pour près de 160 personnes sans abri durant toute la période hivernale;
- Mon département est en charge de la mise en œuvre de **la loi permettant de soutenir les organismes privés à but non lucratif œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité.** Attribuant un montant de 12 millions de francs aux associations partenaires, cette loi permet de venir en aide par des soutiens ponctuels aux personnes victimes de la crise, notamment les personnes sans statut légal;
- La mise en œuvre, en partenariat avec la Ville de Genève, les communes, l'Hospice général, l'ASLOCA et l'AGPSY du **Bureau d'information sociale (BiS)**, qui offre une permanence hebdomadaire de consultation sociale permettant de répondre rapidement et efficacement aux personnes ayant besoin d'accompagnement ou de soutien en lien avec les prestations sociales, les questions juridiques (en droit du bail notamment) ou en situation de détresse psychologique. Ce sont entre 50 et 60 personnes qui font appel à cette prestation chaque semaine, avec une fréquentation en augmentation constante;
- En parallèle au BiS, il sied de noter la mise en ligne d'un **questionnaire d'éligibilité aux prestations sociales**, qui permet à chacun.e de pouvoir rapidement évaluer en ligne les prestations sociales auxquelles elle/il aurait droit;
- **La rédaction et le diffusion d'un avis aux locataires** (en collaboration avec les propriétaires immobiliers et l'ASLOCA), visant à informer les personnes mises en demeure du paiement de leur loyer des possibilités d'aide existantes (avec une orientation sur l'Hospice général ou les services sociaux communaux);
- La rédaction et la mise en consultation d'un ambitieux **projet de loi pour lutter contre le surendettement**, qui vise à prévenir les situations de détresse de plus en plus nombreuses – surtout dans le contexte actuel – en lien avec l'endettement.
- Le dépôt prochain (fin mars 2021) d'un **projet de loi sur l'aide aux sans-abris** permettant de clarifier les tâches du canton et des communes et de sécuriser ces prestations dans une base légale, élaboré en étroite collaboration avec l'association des communes genevoises;
- La rédaction du **Plan cantonal de lutte contre la pauvreté ("Cohésion sociale 2030")**, visant à déterminer les axes prioritaires sur lesquels le canton doit agir aujourd'hui et à l'avenir pour prévenir les situations de pauvreté et renforcer la cohésion sociale;
- Le lancement le 9 mars d'un **appel à projet sur la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain**, visant à financer jusqu'à concurrence de deux-tiers du montant total des projets portés par les communes particulièrement touchées par les inégalités territoriales.
- **La modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la Loi cantonale d'application de la loi sur l'assurance-maladie (LAlaMal** pour une meilleure prise en compte des fluctuations de revenus et permettant de se baser sur les revenus courants plutôt que sur ceux du revenu déterminant unifié;
- **La rédaction et la mise en consultation de la première phase d'un plan stratégique du handicap;**

Sur le social, toujours, nous poursuivons les travaux pour aboutir à une **refonte de l'aide sociale** à Genève qui corresponde aux besoins des plus vulnérables. Enfin, l'ambitieux projet de **réforme des curatelles** porté par mon département verra prochainement le jour.

Sur le plan de la **Culture** – secteur également fortement impacté par la crise – la mise en œuvre des mesures de **soutien Covid-Culture** sont ma priorité. Au total, ce sont près de 14 millions de francs investis par le canton pour les aides d'urgences pour les entreprises culturelles, l'indemnisation des actrices et acteurs culturel.le.s, ou les indemnisations des pertes financières des entreprises culturelles.

Nous avons par ailleurs instauré des **mesures de soutien**, complémentaires aux mesures de la Confédération, pour les entreprises culturelles qui avaient été exclues du périmètre d'application de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020. Les entreprises culturelles suivantes pourront être indemnisées pour les pertes encourues entre le 1er mars et le 25 septembre 2020: les labels musicaux et les magasins de disques, les maisons d'édition et les librairies, les galeries d'art contemporain pour leur travail de promotion des artistes, les établissements privés d'enseignement dans le domaine culturel. Le budget accordé correspond au non dépensé de la part cantonale dévolue aux mesures Covid-Culture de la Confédération selon l'ordonnance 1 qui a été estimé fin 2020 à 4,5 millions de francs. A cela s'ajoute un montant de 500'000 francs mis à disposition par l'association des communes genevoises.

Ainsi, avec l'accord de mes collègues du Conseil d'Etat, en m'inspirant de projets qui voient actuellement le jour à Zürich et à Bâle, je présenterai prochainement un projet de loi sur **l'indemnisation des acteur.trice.s de la culture, sous la forme d'un revenu de substitution**, similaire aux allocation de pertes de gains, qui s'applique subsidiairement aux autres aides (cantonales ou fédérales) existantes. L'avantage de ce modèle, outre la simplicité de sa mise en œuvre, est qu'il permet aux artistes dont les revenus sont souvent fluctuant (notamment dans le domaine des arts de la scène ou de l'événementiel), de pouvoir bénéficier d'un soutien financier dans la durée pendant quelques mois.

Dans un autre registre, on retiendra de ces derniers mois que le projet de **Musée de la bande dessinée et de l'illustration** se concrétise, avec la création d'une association de professionnel.le.s et l'implication de nouveaux partenaires qui rendent ce projet de plus en plus concret.

Concernant la culture émergente, le projet de réhabilitation du **bâtiment Porteus** se poursuit, (même si la crise a considérablement ralenti les échanges du groupe de travail) et permettra bientôt l'ouverture d'un espace dédié à la culture alternative et émergente, qui a besoin d'espaces. Je suis particulièrement heureux de la démarche novatrice et originale que nous avons initiée avec les futur.e.s bénéficiaires de ce lieu, impliqué.e.s dès le départ **dans un processus participatif**.

Sur le volet des loisirs, on notera le renforcement du dispositif **"Ge-Découvre en été"**, avec une augmentation des places et la création de 6 activités. Dans le même ordre, **"Ge-Découvre le mercredi"** a connu un magnifique succès, avec 231 cours, 3000 participants.e.s et taux de remplissage 95%.

Le chantier prioritaire dans le domaine de la Culture, qui a connu un brusque coup d'arrêt en raison de la crise, est bien entendu celui de **la définition des priorités culturelles cantonales et de la mise en œuvre de l'IN 167** ("Pour une politique culturelle cohérente"). Le retard pris dans ce dossier est évidemment dû à l'impossibilité de construire les orientations culturelles de demain en rassemblant les acteur/trice.s du secteur. La progressive sortie de crise qui s'amorce de même que la possibilité de pouvoir organiser des séances de consultation augurent cette fois un traitement rapide de ce dossier, que j'espère pouvoir boucler d'ici cet été.

Je sais combien l'attente des milieux culturels est forte, raison pour laquelle il est nécessaire de faire en sorte que le résultat des travaux que mène mon département bénéficie ensuite d'un large portage politique qui nous permettra rapidement de mettre en œuvre une politique culturelle cohérente concertée, telle que nous l'appelons de nos vœux.

En ce qui concerne le **Sport**, secteur également très fortement touché par la crise de la Covid, l'essentiel des forces a été mis dans la **coordination des mesures sanitaires avec les communes en charges des infrastructures sportives**. Le canton a joué ici un rôle fondamental de source d'informations et de plateforme de concertation pour que les intérêts des sportif/ve.s puissent être pris en compte de la manière la plus adéquate, eu égard aux impératifs dictés par la crise. En ceci, nous avons mis en place, en étroite collaboration avec le FCAS, la Ville de Genève et l'ACG, un **dispositif de soutien covid-sport**, à hauteur d'un million, aux associations, ainsi qu'aux manifestations sportives.

Sur les grands dossiers, le projet de la **Nouvelle Patinoire** suit son cours, avec le dépôt prochain des projets de loi relatifs aux crédits d'étude, suite à la détermination du Conseil d'Etat sur la structure et le modèle de financement qui nous permettra de construire cette infrastructure nécessaire et attendue par tou.te.s les genevois.e.s!

On note également dans le domaine du sport la création de **nouveaux modules J+S de formation continue**, notamment sur le volet de la diversité culturelle et de l'identité corporelle (lutte contre le surpoids).

Enfin, sur le volet des **Communes**, dont mon département a la charge, on relèvera la fructueuse collaboration qui règne sur le délicat volet des **transferts de charges et de compétences** appelé de leurs vœux par tous les partenaires. Le groupe de pilotage, que je préside, travaille avec un groupe d'experts de l'administration à l'examen des politiques publiques qui pourraient faire l'objet de ce transfert, avec la collaboration bienvenue de David Hiler, ancien conseiller d'Etat.

On notera également sur le volet communal la publication de **l'enquête du Professeur Sciarini**, de l'Université de Genève, relative aux démissions dans les conseils municipaux et au sein des exécutifs. Si les chiffres sont moins alarmants que ce qu'on pensait, il faut continuer de demeurer vigilant sur l'état de notre démocratie de proximité et sur les moyens à mettre en œuvre pour la renforcer.

Enfin, on soulignera **l'adoption de deux projets de loi** présentés par mon département (délai d'adoption des budgets et présidence des conseils municipaux des petites communes). Plus ambitieux est le projet de loi constitutionnel que je vais déposer ce printemps, relatif à la gouvernance des communes (**introduction d'un conseil administratif dans toutes les communes**).

Voilà, cher.e.s Camarade.s, sur ces six derniers mois, malgré la crise, vous pouvez constater que les affaires courantes d'un département tel que le mien non seulement continuent d'être menées, mais permettent également le développement de nouveaux projets. Car si la situation que nous vivons aujourd'hui est particulièrement pénible pour toutes et tous, c'est vers l'avenir qu'il nous faut porter notre regard. Il n'est pas certain que le retour à la normale se fasse à l'avantage de celles et ceux qui auront payé le plus lourd tribut à la crise. La justice sociale, au cœur de notre programme, doit continuer à être l'objectif majeur que nous poursuivons, ceci afin de ne laisser personne au bord du chemin. Afin de permettre que dans ce canton, au cœur d'une des régions les plus riches et dynamique du monde, les inégalités finissent une fois pour toutes par disparaître.

Amitiés socialistes

Thierry Apothéoz